

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Autorisation
engagement quart des
dépenses
d'investissement 2024 –
budget annexe
ASSAINISSEMENT

SEANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 23 janvier à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 17 janvier 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie, sous
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre
CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ,
Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann
BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Hélène BOUDON à Martine MUNOZ,
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON,
Serap ALP à Farida LAID,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

AUTORISATION ENGAGEMENT QUART DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1 ;
- **Vu** l'instruction M49 ;
- **Vu** la délibération n°17 du 12 décembre 2023.
- **Considérant** qu'il est proposé d'autoriser le Maire, en attendant le vote du budget primitif avant le 15 avril 2024 à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») ;
- **Considérant** que les demandes des différents services pour l'ouverture anticipée des crédits budgétaires 2024 transmises après le 12 décembre 2023, il convient d'annuler la délibération n°17 du 12 décembre 2023 et de proposer une nouvelle répartition de l'ouverture des crédits 2024 dans la limite du quart.
- **Considérant** que pour le budget annexe Assainissement, les crédits ouverts en dépenses d'investissement, en dépenses d'équipement 2023 (hors restes à réaliser) étant de 325 661 euros, il est proposé la répartition suivante :

Chapitre	Nature	Montant en Euros
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	2051 – Concessions et droits similaires	5 500,00 €
Sous total chapitre 20		5 500,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	21532 - Réseaux d'assainissement	15 000,00 €
	2155 – Outillage industriel	1 000,00 €
	21562 – Service d'assainissement	6 029,25 €
	2183 – Matériel de bureau et informatique	3 500,00 €
	2188 – Autres immobilisations corporelles	500,00 €
Sous total chapitre 21		26 029,25 €
Chapitre 23 – immobilisation en cours	2313 – Constructions en cours	18 000,00 €
	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	31 886,00 €
Sous total chapitre 23		49 886,00 €
Total Général		81 415,25 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Autorise** le Maire, en attendant le vote du budget primitif 2024 à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») telles que mentionnées ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Didier STURMA

Le Maire,




Stéphane RODIER